

Budget et programme triennal en immobilisations

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Lachute a décrété le remplacement de la distribution à chaque adresse civique du budget et du programme triennal en immobilisations par la publication d'un document explicatif selon les dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Budget 2025**• Programme des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027**

La Ville de Lachute dépose un programme triennal en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 totalisant 52 370 800 \$, soit 15 149 500 \$ pour 2025, 18 563 150 \$ pour 2026 et 18 658 150 \$ pour 2027.

Les principaux projets retenus pour l'exercice 2025 sont les suivants :

Travaux d'infrastructures

– Maintien des infrastructures en milieu urbain	2 000 000 \$
– Réfection du réseau routier et des trottoirs	550 000 \$
– Réfection des infrastructures de l'eau potable et usée	1 125 000 \$
– Travaux dans les bâtiments municipaux	300 000 \$
– Nouvelle bibliothèque	4 000 000 \$
– Réfection du centre-ville	2 500 000 \$

Loisirs

– Aménagement des espaces verts et bleus	1 645 000 \$
--	--------------

Travaux publics et incendie

– Véhicules et équipements	1 446 000 \$
----------------------------	--------------

Autres projets - Génie

690 000 \$

Autres projets

893 500 \$

• Budget des activités de fonctionnement

La Ville dépose un budget équilibré dont les revenus et charges s'élèvent à 36 288 200 \$. Cela représente une augmentation de 1 866 700 \$, soit 5,4 % par rapport au budget de l'année précédente.

• Taxe foncière générale

Pour 2025, la Ville poursuit l'application de son régime d'impôt foncier à taux variés, lequel permet de fixer plusieurs taux de la taxe foncière générale pour chacune des catégories et sous-catégories suivantes :

– résiduelle	0,5000 \$/100 \$ d'évaluation
– 1 à 5 logements	0,3777 \$/100 \$ d'évaluation
– 6 logements et plus	0,6151 \$/100 \$ d'évaluation
– frontage sur rue privée	0,3777 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles non résidentiels	1,6484 \$/100 \$ d'évaluation
– hangars d'avion non commerciaux	1,1539 \$/100 \$ d'évaluation
– vente en gros d'animaux de ferme	1,9451 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles industriels	1,6501 \$/100 \$ d'évaluation
– terrains vagues desservis	0,7554 \$/100 \$ d'évaluation
– immeubles agricoles	0,4435 \$/100 \$ d'évaluation

- **Taxes spéciales**

La Ville impose sur la base de l'évaluation foncière une taxe spéciale pour le service de dette comme suit :

– secteur urbain	0,1642 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur semi-urbain	0,1407 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur rural	0,1134 \$/100 \$ d'évaluation
– secteur annexion St-Jérusalem	0,1134 \$/100 \$ d'évaluation

La Ville impose également sur la base de l'évaluation foncière les taxes spéciales de fonctionnement suivantes :

– service d'égout	0,03260 \$/100 \$ d'évaluation
– assainissement des eaux usées	0,06034 \$/100 \$ d'évaluation

- **Tarifications**

Pour 2025, la Ville impose les tarifications résidentielles de base suivantes :

– eau au tarif de base	251 \$
– eau pour piscine	70 \$
– enlèvement des matières résiduelles et compostables	140 \$
– collecte sélective	-- \$
– écocentre	36 \$
– contrôle biologique des insectes piqueurs :	16 \$

Pour plus de détails, veuillez consulter le site Web de la Ville de Lachute au www.lachute.ca